

Poitiers, le 18 novembre 2022

PJ : 1 flyer

Mesdames et Messieurs les Maires,

La plupart des armes détenues irrégulièrement sur le territoire national ont été acquises par voie successorale, le plus souvent par méconnaissance des possibilités de régularisation ou de dessaisissement. Au moins deux millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde guerres mondiales.

Cette détention de fait échappe à toute traçabilité de la part des services de l'État, et fait obstacle à une connaissance fine de la présence des armes en circulation en France. Conservées de surcroît de manière non sécurisée voire, parfois, oubliées, ces armes peuvent réapparaître à l'occasion de conflits intrafamiliaux ou de voisinage, ou bien rejoindre des réseaux criminels à la suite d'un vol.

Fort de ce constat, le Ministère de l'Intérieur a demandé la mise en œuvre d'une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État sur l'ensemble du territoire national métropolitain du 25 novembre au 2 décembre 2022.

Au niveau local, cette opération se concrétisera par l'ouverture de trois armodromes (brigades de gendarmerie de Montmorillon et de Jaunay-Marigny, ainsi que la compagnie de Châtellerauld) sur l'ensemble de ces 8 jours, de 9h à 17h. Ainsi, toute personne souhaitant remettre une arme aux autorités ou en régulariser sa détention, pourra le faire par une procédure simplifiée.

Vous trouverez ci-joint un flyer récapitulant toutes les informations utiles concernant cette opération. Je vous remercie de bien vouloir l'afficher dans vos mairies, bibliothèques, Maisons France Services et autres lieux publics, afin d'assurer la bonne information de nos concitoyens.

Mes services sont à votre disposition pour toute question complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le préfet



Jean-Marie GIRIER